

GROUPE DE TRAVAIL

**BAREME DE REPARTITION DES MOYENS
ADMINISTRATIF EN EPLE**

3 mars 2017

I - POINT SUR LES REQUALIFICATIONS D'EMPLOIS

Le plan de requalification triennal s'inscrit dans le cadre de la modernisation des métiers et parcours professionnels liée à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Il prévoit pendant trois ans une requalification de 100 agents de catégorie B en A et 300 agents de catégorie C en B par voie de concours interne ou liste d'aptitude en visant à ce que les agents occupant des fonctions supérieures aux missions de leurs corps puissent accéder au corps supérieur par ces deux voies.

Dans l'académie, depuis la RS 2015, 29 requalifications ont été réalisées (y compris enseignement supérieur), selon le détail suivant :

Requalification	2015	2016	TOTAL	Objectif 2017
B > A	6	5	11	3
<i>Dont liste d'aptitude</i>	6	5	11	
<i>Dont concours interne</i>	0	0	0	
C > B	10	8	18	8
<i>Dont liste d'aptitude</i>	9	6	15	
<i>Dont concours interne</i>	1	2	3	
TOTAL	16	13	29	11

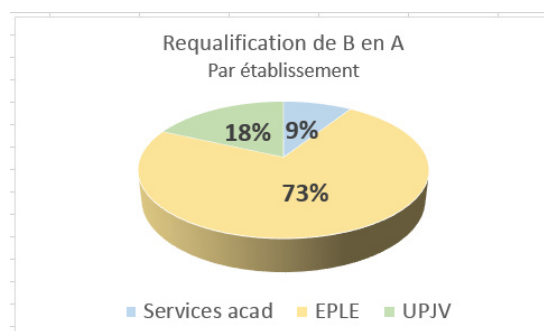
Les requalifications de postes en 2015 ont été réalisées à plafond d'emplois constant. Les mesures prises en 2016 ont été financées par le ministère.

Requalification des postes de B en A

Sur les 11 requalifications, 8 concernent des postes en EPLE et 1 en service académique et 1 à l'enseignement supérieur.

Les fonctions exercées par les personnels étaient les suivantes :

- Gestionnaire en collège : 6
- Responsable comptabilité : 2
- Chef de division : 1
- Directeur administratif : 1
- Adjoint responsable paie : 1

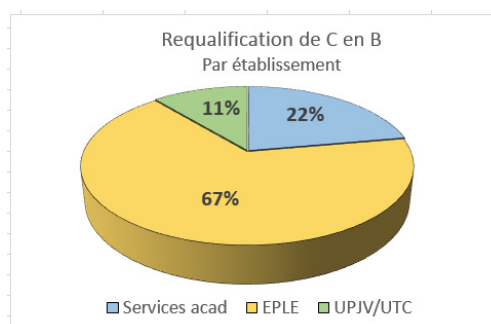


Requalification de C en B

Sur les 18 requalifications opérées, 4 concernent les services académiques (y/c IEN), 12 les EPLE et 2 l'enseignement supérieur.

Les fonctions exercées par les personnels étaient les suivantes :

Secrétaire d'intendance :	6
Secrétaire de direction :	6
Secrétariat élèves :	1
Secrétariat administratif :	3
Gestionnaire (service acad) :	1
Assistant pédago/adm.	1



Les personnels dont le poste a été requalifié ont pu, dans leur grande majorité, être maintenus. Un personnel a été affecté sur un support vacant au sein du même établissement (EPLE), et un second a changé de fonctions (UPJV).

La liste des établissements concernés par ces requalifications est la suivante :

Requalification de B en A

Etablissement	Cat.	Année de la requalification
Collège Condorcet BRESLES	2	2016
Collège Anne Franck HARLY	2	2016
Collège Jean Mermoz LAON	4	2016
Collège Jules Ferry CONTY	2	2016
UPJV		2016
Lycée Robert de Luzarches	4	2015
Collège Charlemagne Laon	4	2015
DSDEN de l'Oise		2015
Collège AILLY LE HAUT CLOCHER	1	2015
Lycée du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN	4	2015
UPJV		2015

Requalification de C en B

Etablissement	Cat.	Année de la requalification
DSDEN de la Somme		2016
Rectorat d'Amiens		2016
Lycée André Malraux MONTATAIRE	4	2016
Collège les Coudriers VILLERS BOCAGE	3	2016
Lycée Louis Thuillier AMIENS	4	2016
Lycée de l'Authie DOULLENS	2	2016
Collège J.Y. Cousteau BREUIL LE VERT	4	2016
Collège Jean Rostand CHATEAU THIERRY	4	2016
Lycée Hôtelier SOISSONS	3	2015
Collège la Vallée du Matz LE RESSONS SUR MATZ	2	2015

Etablissement	Cat.	Année de la requalification
LP Charles de Bovelles NOYON	3	2015
Collège Sagebien AMIENS	3	2015
LP de l'Acheuléen AMIENS	4	2015
Lycée Boucher de Perthes ABBEVILLE	5	2015
Rectorat AMIENS		2015
DSDEN de la Somme AMIENS		2015
UPJV (IUT Aisne)		2015
UTC		2015